Nations Unies S/PRST/2012/8



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 mars 2012
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 6744e séance, le 29 mars 2012, la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction la transition pacifique vers un régime politique juste et démocratique dirigée par les Yéménites. Il prend note des progrès accomplis récemment, y compris les élections tenues le 21 février, qui se sont déroulées pour l'essentiel dans la paix, avec un taux de participation encourageant, ainsi que le transfert du pouvoir, le 25 février, au Président Abd Rabbuh Mansour Hadi, en application de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre. Il réaffirme son attachement à l'unité, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Yémen.

Le Conseil est préoccupé par la dégradation récente de la coopération entre les acteurs politiques et par les dangers qui en résultent pour la transition. Réaffirmant sa résolution 2014 (2011), il engage tous les acteurs politiques au Yémen à rester attachés à la transition politique et à l'ordre constitutionnel, à jouer un rôle constructif dans la transition et à rejeter la violence.

Le Conseil fait observer que la deuxième étape de la transition devrait être axée sur la tenue d'une conférence de dialogue national, la restructuration des forces de sécurité, la lutte contre la détention non autorisée d'armes qui ne sont pas sous le contrôle de l'État, l'adoption de lois sur la justice transitionnelle à titre d'appui à la réconciliation, la réforme constitutionnelle et électorale et la tenue d'élections législatives en 2014. Il souligne que ces processus politiques doivent être conduits sans exclusive, les différentes composantes de la société yéménite devant y participer pleinement, y compris les régions du pays et les grands groupes sociaux, et les femmes y jouer leur rôle à part entière.

Le Conseil met l'accent sur l'importance qu'il y a à procéder dans la paix à une bonne planification des préparatifs de la Conférence de dialogue national et exhorte en conséquence le Gouvernement yéménite à créer rapidement un comité préparatoire ouvert aux parties prenantes. Il rappelle au Gouvernement yéménite et aux autres acteurs que pour que le processus soit véritablement ouvert à tous, il faut libérer les manifestants qui ont été détenus arbitrairement pendant la crise.

12-27960 (F) 290312 290312





Le Conseil se dit gravement préoccupé par la multiplication des attentats terroristes perpétrés au Yémen, y compris par Al-Qaida. Il condamne vigoureusement ces attentats et appuie l'action que mène le Gouvernement yéménite pour lutter contre le terrorisme en exécution de toutes les obligations à lui assignées par le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit des réfugiés et le droit international humanitaire. Il adresse ses sincères condoléances aux familles des victimes de l'attentat perpétré en mars, à Abyan, dans le sud du pays.

Le Conseil constate que le Yémen fait face à de redoutables problèmes économiques et sociaux qui font que de nombreux Yéménites ont cruellement besoin d'aide humanitaire. Il accueille avec satisfaction le fait que les organismes et partenaires des Nations Unies se soient dotés de moyens d'action humanitaire accrus, tout en s'inquiétant de ce que le plan d'intervention humanitaire de 2012 manque cruellement de fonds et en demandant aux donateurs qu'ils lui renouvellent leur appui dans la durée. Il engage également toutes les parties à permettre aux agents humanitaires d'accéder en toute liberté et sécurité et sans entrave aucune à ceux qui ont besoin d'assistance.

Le Conseil note avec satisfaction qu'il est prévu de tenir à Riyad, le 23 mai, la réunion ministérielle des amis du Yémen et prie la communauté internationale de continuer d'aider activement le Gouvernement yéménite à relever les défis politiques, économiques et humanitaires et à régler les questions de sécurité auxquelles il fait face. Il attend avec intérêt que les autorités yéménites mettent sur pied, dans un esprit de dialogue et en étroite coopération avec toutes les parties au Yémen, un plan d'action énonçant la façon dont elles pourraient régler ces problèmes avec le concours de la communauté internationale. Il considère que les amis du Yémen ont un rôle particulièrement important à jouer en rassemblant les principaux acteurs internationaux autour d'une entreprise commune d'accompagnement des plans de transition du Yémen pendant les deux prochaines années.

Le Conseil rappelle que tous les auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes aux droits de l'homme, y compris d'actes de violence, doivent répondre de leurs actes. Il constate avec préoccupation que des enfants continuent d'être recrutés et utilisés par des groupes armés et certains éléments de l'armée et demande que des mesures continuent d'être prises au niveau national pour décourager l'utilisation et le recrutement d'enfants soldats.

Le Conseil demande à nouveau à toutes les parties de n'épargner aucun effort pour mener à bien la transition et se félicite que le Secrétaire général et son conseiller spécial, Jamal Benomar, continuent de contribuer à son succès en offrant leurs bons offices. Il salue l'intention du Secrétaire général d'envoyer une équipe d'experts suivre la mise en œuvre de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et donner des conseils aux parties en consultation avec le Gouvernement yéménite, et souscrit à l'intention de l'ONU de participer au processus politique en envoyant au Yémen quelques représentants qui travailleront avec l'équipe de pays des Nations Unies à aider ce pays à organiser un dialogue national sans exclusive, transparent et ouvert à la participation de tous et qui collaboreront avec des missions

partenaires et le Gouvernement, le but étant de faire adopter des lois sur la justice transitionnelle, de mener à bien la réforme constitutionnelle et de concourir aux préparatifs et à la tenue des élections législatives de 2014. Il continue de suivre de près la situation au Yémen et les prochaines étapes de la transition politique pacifique. »